

17° Arrêt de la Chambre des comptes de Chambéry portant paiement aux Célestins de Lyon de leur pension sur le lac des Echets. 22 mars 1569. Original jadis scellé avec copie certifiée du temps, parchemin.

18° Confirmation de privilèges aux mêmes par la même. 10 mars 1569. Original, parchemin, jadis scellé.

19° Arrêt du Parlement pour les Célestins de Lyon contre les héritiers de Benoît Pra touchant les meubles, titres et papiers des Célestins donnés en garde, par inventaire, à Jean Constantin, lors de la prise de Lyon par les protestants et depuis remis audit Benoît, par inventaire, à la charge d'en rendre compte. 21 juillet 1570. Copie certifiée, parchemin.

20° Sentence de la sénéchaussée de Lyon ordonnant à Voysin, tuteur de l'héritier de Benoît Pra, d'avoir à produire les comptes des meubles, titres dont ledit feu Pra avait pris charge. Avec commandement. 7 août 1571. Deux pièces authentiques, parchemin et papier.

21° Lettres de sauvegarde accordées aux Célestins de Lyon par Catherine de Médicis, pendant qu'elle administrait le royaume, en attendant le retour d'Henri III, de Pologne. 11 septembre 1574. Copie certifiée du 5 octobre de la même année. Parchemin. Lettre de sauvegarde de Louis XII pour les Célestins de Lyon, avril 1500. Original, parchemin.

22° Philippe, Charles, Emmanuel-Philibert, Charles-Emmanuel, ducs de Savoie, confirment les privilèges accordés par leurs prédécesseurs aux Célestins de Lyon. 9 octobre 1501, 7 mars 1516, 12 mars 1569, 30 décembre 1569, 16 et 31 août 1584. Six pièces originales, parchemin.

23° Confirmation d'autres privilèges accordés aux mêmes par Charles-Emmanuel, duc de Savoie. 4 septembre 1598,